Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 11 (1875)

Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. 1er Septembre 1875.

11e année. No 17.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Placement des enfants à l'étranger (Société d'utilité publique). — L'école normale fédérale. (Suite et fin.) — Compte-rendu de l'administration scolaire du canton de Fribourg. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — Partie pratique. (Suite et fin.) — Dictée.

Placement d'enfants à l'étranger.

(*Société vaudoise d'utilité publique.*)

Le 26 avril dernier, la Société d'utilité publique du canton de Vaud a eu des discussions très-intéressantes sur deux questions très importantes à des points de vue divers, l'*enseignement religieux à l'école,* et le placement des jeunes filles à l'étranger ou ce qu'on a appelé en un mot et non sans quelque hyperbole, *la traite des blanches.* Mais le mal existe, il a été signalé par les hommes compétents et l'on fait bien de s'en occuper, mais sans fanatisme ni exagération.

En général, on s'est prononcé pour le maintien de l'enseignement religieux. C'est dans ce sens qu'ont parlé les principaux orateurs : M. Vulliet, pasteur, M. Boiceau, conseiller d'Etat, M. Lochmann, qui avait fait un rapport détaillé sur la question et qui prési-

dait l'assemblée. « La loi, a dit M. Boiceau, ne prescrit aucune ten-
» dance à l'enseignement religieux; elle se borne à dire qu'il doit
» être donné conformément aux principes du christianisme. Si jus-
» qu'à présent les catholiques et les juifs seuls ont demandé des
» dispenses, cela prouve qu'on est content de l'enseignement reli-
» gieux dans l'école. Je ne crois pas que le corps enseignant pri-
» maire soit hostile à l'enseignement religieux dans l'école. Si l'on
» voulait bannir l'enseignement religieux, on ne saurait sur quoi
» fonder la morale, et de l'école sans religion, à l'école irréligieuse,
» il n'y a qu'un pas. »

Bien que l'assemblée fût favorable à l'enseignement religieux, elle ne s'est pas déguisé les difficultés et l'étendue de la question. Il a été décidé qu'on y reviendrait après l'avoir soumise à un nouvel et plus mûr examen.

La question des bonnes et des gouvernantes à l'étranger a fait l'objet de délibérations non moins importantes. L'assemblée a appris avec plaisir que la Société d'utilité publique de Genève avait obtenu dans les grands centres la formation de bureaux de placement, ainsi Stockholm, Moscou, Pétersbourg, Marseille, Vienne.

L'assemblée a appris avec non moins de satisfaction que les gouvernements de la Suisse occidentale s'en étaient occupés. Dans la discussion, de nouveaux faits ont été révélés, qui prouvent la nécessité des mesures prises et à prendre encore. C'est entre autres le fait des jeunes filles partant pour la Hongrie à destination vague et sur la simple promesse qu'on les viendrait prendre à la gare. Plusieurs membres voudraient signaler le nom de l'agent qui a fait cette promesse. On a relevé aussi quelques faits saillants d'extorsion.

La question sera, comme la précédente, étudiée ultérieurement.

La question des placements de jeunes filles à l'étranger a occupé le Conseil des Etats dans sa séance du 11 juin dernier. M. Cérésole, membre du Conseil fédéral, a entretenu la haute assemblée de l'état affligeant où tombent, notamment, en Hongrie, les jeunes filles de la Suisse romande que des parents sans cœur et sans conscience expédient dans cette contrée. Une enfant de 14 ans est revenue de la Hongrie portant la trace des plus cruels traitements et donna le jour à un enfant au chef de la famille au sein de laquelle elle était engagée comme *émule* de ses enfants. La justice hongroise a

refusé de poursuivre l'auteur de cet attentat. Le gouvernement fédéral s'est adressé au gouvernement autrichien. L'Autriche a répondu qu'elle est disposée à accorder son concours, mais qu'il faut pour commencer que la Suisse surveille les agences de placements qui font le trafic de chair humaine.

Un projet de concordat a eté élaboré par les 4 cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud et Fribourg.

Il résulte des communications faites par M. Cérésole que les placements de jeunes Suissesses en Hongrie y a pris les proportions d'une véritable industrie. Des circulaires imprimées font connaître les conditions auxquelles on peut se procurer *des individus de Suisse* à titre d'émules (Gespielin), de 10 à 14 ans. Voici les conditions : « Terme d'engagement, 2 ou 3 ans. Traitement annuel, 100 flo-
» rins dont 60 francs retenus pour vêtements. Les parents ne peu-
» vent les retirer qu'après avoir remboursé les frais de voyage. »

Voilà ce qu'un bureau de placement hongrois a eu la **monstrueuse impudeur** de publier en date du 2 juin 1875.

Le projet de concordat entre les cantons de la Suisse romande dont le journal de la Société d'utilité publique a donné le texte, dit à l'art. 4 : les bureaux ou agences ou toutes personnes s'occupant de placements ne peuvent envoyer hors de Suisse, à un titre quelconque, des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe âgés de moins de 20 ans, sans avoir préalablement obtenu un passeport ou livret spécial.

Art. 5. Les autorités ne délivrent les passeports ou autres pièces de légitimation pour des personnes âgées de moins de 20 ans qu'après avoir entendu les parents ou le tuteur.

Art. 6. Les cantons concordataires favorisent l'institution de comités de patronage pour la protection des enfants mineurs à l'étranger.

Ainsi, pendant que nous ne pouvions assez nous indigner contre le trafic des enfants italiens dont les *Etats-Unis* sont le théâtre et dont, dans ce pays de liberté, on fait des montreurs d'animaux, des musiciens ambulants et des instruments d'immoralité, chez nous, en Suisse, nous avions aussi une plaie saignante et scandaleuse dont le public avait à peine connaissance tant elle se fait clandestinement. On a beaucoup parlé et déclamé contre les services étran-

gers et les capitulations étrangères. Mais qu'était-ce que cela à côté de la honte et de l'opprobre de cet infâme trafic d'enfants que se permettent certains bureaux de placements. Aussi est-ce le devoir de quiconque tient une plume de dévoiler les turpitudes de ces agences et de les poursuivre à outrance, en appelant sur elles la vindicte des lois et les flétrissures de l'opinion publique.

A. Daguet.

Nos prochains numéros renfermeront : 1° Un mémoire lu à la conférence de Lausanne sur l'art de la parole (rédacteur M. Trolliet) ; un compte-rendu des rapports de 18 hommes d'école du canton de Berne sur l'exposition scolaire de Vienne ; un aperçu de la méthode géographique de M. de Beust, et de la gymnastique de l'esprit de M. Pelissier (Hachette); de M. P. D. sur les poids et mesures.

Il s'est glissé une étrange faute dans notre article sur la *Chaux-de-Fonds*. L'expression par *Collége on entend* avait été substituée à celle-ci : *sous le nom de Collége*. Par la faute de je ne sais qui, la mienne peut-être, les deux expressions sont restées et produisent un effet cocasse.

Avis est donné à M. Pasquale, directeur de l'*Avenire* à Naples, que j'ai informé M. de St-Georges à Lausanne de son désir de lire son remarquable travail sur l'architecture scolaire.

L'école normale fédérale.

Discours de M. le professeur Desor, *au Conseil national, le 15 Juin 1875.*

(*Suite et fin.*)

Nous croyons que l'amélioration que nous avons en vue, serait plus facilement obtenue par la création d'une école normale suisse, qui serait un type comme l'Ecole polytechnique l'est pour les écoles industrielles et comme l'Université fédérale le sera un jour pour les écoles littéraires. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de cette organisation. Je me bornerai, à cet égard, à renvoyer à une brochure de M. Aimé Humbert, qui a été l'objet d'études et de critiques diverses, mais à laquelle on ne saurait contester une haute importance (1).

Aujourd'hui, il n'est aucun homme de progrès qui n'attribue à l'instruction primaire et populaire une importance au moins égale à celle de l'instruction supérieure. L'histoire ne fournit que trop d'exemples de pays dotés de nombreuses universités, tandis que le peuple croupit dans l'ignorance ; témoin l'Espagne et, jusque dans ces derniers temps, l'Italie, tandis qu'un peuple bien instruit se tirera bien facilement d'affaires alors même qu'il ne

(1) *L'école normale suisse,* Berne 1875. — *Schweizerische Normale-Schule,* Berne 1875.

serait pas richement doté sous le rapport universitaire. Au reste, qu'on ne s'y trompe pas. Ayons un peuple bien instruit et il pourvoira lui-même à son développement intérieur. La science est une source d'eau vive à laquelle on retourne volontiers quand on en a goûté.

L'école normale, telle que nous l'entrevoyons, ne doit pas seulement être un établissement éducatif. Nous croyons qu'elle a encore une autre mission non moins importante, celle de développer le sentiment de la solidarité entre tous les membres de la famille suisse. Il faut bien que ce sentiment ait un fond de réalité, puisque nous cherchons dans toutes les occasions à le mettre en évidence à la faveur de cette devise : *Un pour tous, tous pour un*. C'est à ce sentiment que nos fêtes nationales empruntent leur charme et leur signification réelle. On est convaincu qu'il est bon dans ces occasions de resserrer le faisceau, de consolider le ciment qui nous unit.

Si les fêtes éphémères ont pour résultat de rapprocher les Confédérés et de faire disparaître une quantité de préjugés et de préventions, ne devrons-nous pas admettre que la solidarité que nous désirons sera encore mieux garantie si ceux qui sont appelés à diriger la jeunesse ont appris par l'expérience, au milieu du sérieux de la vie et de l'étude, à s'estimer et à s'apprécier. C'est pourquoi nous désirons, avec M. Humbert, que l'école normale fédérale destinée à former les instituteurs de notre jeunesse ne soit pas un établissement unique, mais qu'elle se compose de plusieurs sections ayant leur siége dans des cantons de langue différente, avec l'obligation pour les élèves de faire un stage dans chacune des sections.

Mais ce n'est pas seulement la prospérité d'un pays qui est liée à une bonne éducation scolaire. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte et je tiens à le répéter : il y va aussi de notre sécurité et de notre indépendance nationale. Par le temps qui court, et avec les progrès que l'on réalise dans plusieurs des grands pays qui nous entourent, il n'y a qu'un moyen pour les petits Etats de se soutenir, c'est d'être à l'avant-garde dans le domaine de l'instruction. C'est ce que l'on commence à sentir partout, en Hollande, en Belgique, en Suède, en Danemark surtout.

Malgré tous les efforts et les sacrifices que nous faisons pour améliorer notre militaire, on ne viendra guère chercher des enseignements chez nous dans l'art de la guerre ; sous ce rapport, nous devons être contents si nous parvenons à imiter les progrès qui se font ailleurs. Par contre, on trouvera tout naturel que, sous le rapport de l'instruction, nous continuions à fournir des exemples et des modèles comme par le passé. C'est une prérogative qui nous est acquise dans l'opinion de l'Europe. Tâchons de la conserver et de la mériter toujours plus. Aussi bien, il y aura toujours dans le domaine de l'Idéal assez de sphères qui, par suite de notre position, nous demeureront inaccessibles. Nous n'avons pas de flotte pour porter notre pavillon dans les parages lointains à la poursuite de nouvelles découvertes, ni les moyens de concentrer chez nous les monuments du génie humain. Tâchons au moins d'être irréprochables dans les domaines de la culture qui sont à notre portée.

Malgré toutes ces raisons, il n'en est pas moins vrai que l'on contestera la valeur et l'opportunité de la proposition que nous avons l'honneur de faire. On nous objectera que nous voulons transporter la centralisation dans un domaine qui la comporte moins qu'aucun autre. L'instruction, dira-t-on, est l'affaire de la famille, de la commune, du canton, mais non pas de la Confédération.

A ceci, nous répondrons en premier lieu qu'il s'agit d'une école libre, que personne ne sera obligé de fréquenter. Nous ne nous flattons nullement de l'espoir de la voir obtenir d'emblée la faveur de tous les Confédérés. Il en sera comme de l'Ecole polytechnique, qui n'a pas non plus réuni d'emblée tous les suffrages. Aujourd'hui, il n'est personne qui conteste sa haute importance, même parmi ses anciens adversaires. C'est qu'à part sa valeur intrinsèque et le mérite de son personnel enseignant, elle est devenue un type, un régulateur pour les écoles cantonales supérieures. Nous avons l'espoir que l'école normale fédérale aussi deviendra un modèle et un encouragement pour tous les établissements de même nature.

Ajoutons encore que, loin de concentrer outre mesure la science, elle contribuera au contraire à la répandre en faisant des différentes localités qui en seront le siége, autant de centres de lumière et d'activité intellectuelle.

J'arrive à la difficulté la plus persistante, sinon la plus réelle de toutes, aux scrupules budgétaires. Ils se produiront toujours, aussi longtemps qu'on discutera des budgets. Ce sont ces scrupules qui ont empêché la réalisation des vœux de la commission de révision de 1847. Et pourtant ils étaient bien inspirés ceux qui, alors déjà, demandaient une Ecole normale fédérale.

Je ne me flatte pas de calmer les appréhensions qui ne manqueront pas de se produire de ce chef. Qu'il me soit permis pourtant de rappeler quelle était autrefois et quelle est aujourd'hui la part qui est faite à l'instruction publique dans les budgets de la Confédération.

Lorsque l'Ecole polytechnique fut fondée, en 1854, il lui fut accordé une allocation annuelle de 150,000 francs, et l'on trouvait que c'était une grosse dépense. Aujourd'hui, elle est inscrite au budget pour fr. 347,000. C'est plus du double de l'allocation primitive. Ceux qui trouvent que c'est bien suffisant, que c'est trop peut-être, oublient que le budget de la Confédération était, en 1854, de 13 millions seulement et qu'il est aujourd'hui de 39 millions. Est-ce donc une extravagance de demander que la proportion soit maintenue? Non, il ne sera pas dit que l'instruction sera, de toutes les disciplines, celle qui ne bénéficiera pas dans une juste proportion des augmentations de recettes de la Confédération. Nous avons, au contraire, la conviction que les Conseils de la Confédération ne refuseront pas leur appui financier à des établissements qui auront pour but l'amélioration de l'école populaire dans toute l'étendue de la Confédération. Il s'agit du seul luxe que la démocratie suisse puisse légitimement s'accorder. Nous n'aurons pas non plus à redouter la critique de l'histoire, alors même que nous aurions eu la prétention d'être le peuple le plus instruit. Et pourquoi ne le

deviendrions-nous pas? Il y a quelques années que j'ai été taxé d'idéologue, lorsque je disais dans cette enceinte qu'un jour viendrait où, dans les villes le plus beau palais, et dans les villages la plus belle maison, serait l'école. Parcourez la Suisse et voyez si ce désidératum n'est pas en voie de se réaliser. Peut-être verrons-nous aussi, si vous le voulez bien, l'Ecole normale fédérale occuper un rang honorable parmi les établissements d'instruction qui se recommandent à l'attention du monde civilisé.

Je vous recommande l'adoption de notre motion.

Compte-rendu de l'Administration de l'Instruction publique du canton de Fribourg pendant l'année 1874. — Imprimerie catholique suisse, Grand'rue; 30 pages in-18.

Le Compte-rendu de l'administration scolaire pour 1874 commence, comme celui de 1873, par la *Législation*. Il signale le fait que ce canton a depuis longtemps (on aurait pu ajouter depuis le XVIe siècle, et avant même l'introduction des Jésuites en 1581), l'Instruction *gratuite et obligatoire :* qu'on lise les admirables statuts du *Catharina Buch* des Scholarques, de 1577 (1). En revanche, la direction laïque établie en 1798 par le régime helvétique et la création du Conseil d'éducation se trouva souvent neutralisée par l'influence considérable assurée au clergé, influence qui devait grandir encore depuis le revirement de 1858, où le *concours efficace* lui a été garanti par la Constitution.

Tout en avouant avec franchise l'opposition qu'a faite, avant le vote, au nom de son peuple l'Etat de Fribourg à la Constitution fédérale, le Directeur de l'Instruction publique, de laquelle émane le Compte-rendu dont nous parlons, dit n'avoir pas hésité, une fois la chose décidée, à faire son possible pour mettre la législation scolaire du canton en harmonie avec les dispositions de la Constitution nouvelle. C'est dans ce but entre autres que la Direction a pris part à des conférences intercantonales relatives à des enseignements spéciaux comme ceux de la géographie et du dessin. Nous ferons observer que, déjà sous M. Charles, le précédent directeur, la participation de Fribourg à ces conférences était circonscrite prudemment à certaines branches comme le dessin, l'écriture, le chant.

Sous la rubrique *Instruction primaire* et autorités scolaires, il est parlé de la *Commission des études* dont la sphère d'activité s'étend cependant à tous les degrés de l'enseignement. Elle n'a eu que cinq séances pendant toute l'année 1874. Il serait curieux d'établir à cet égard un parallèle entre l'activité de la Commission des études actuelle avec celle qui fonctionnait de 1849 à 57.

(1) Une traduction de ce monument de la législation scolaire et de la sagesse de nos pères était en projet il y a quelques années. Nous ne savons ce que l'on a fait de cette idée utile et généreuse.

La rubrique intitulée : *Statistique* nous révèle l'existence de 360 écoles primaires, dont 13 écoles enfantines. Les absences, autrefois très-nombreuses, ont diminué au témoignage des inspecteurs. Quels sont ces inspecteurs? Le Compte-rendu ne nous en dit rien, l'Annuaire pas davantage. Nous savons cependant qu'il en est jusqu'à 15 que l'on pourrait compter, inspecteurs à 40 francs, pris dans le clergé, les notables, etc.

Mais une des questions les plus délicates dans un canton comme Fribourg, c'est certainement celle des Manuels : le Compte-rendu nous en donne une preuve frappante. Parce que le naturaliste français bien connu, Milne-Edwards, accorde l'intelligence aux animaux et ne se borne pas à leur attribuer l'instinct, certaines gens ont crié au *matérialisme !* La Fontaine, à ce taux-là, serait aussi un matérialiste, car le grand fabuliste du grand siècle a prouvé à sa façon que les animaux avaient de l'intelligence. Il paraît que pour faire passer son livre, Milne-Edwards a dû modifier son expression et la remplacer par une *certaine intelligence*. Et encore n'est-on pas satisfait. Tant qu'on en sera là à Fribourg, et ailleurs, le progrès des sciences naturelles et de toutes les sciences et observations sera impossible.

Les *Grammaires* en usage dans les écoles fribourgeoises sont Larousse et Guérard. Le Cours de langue du Père Girard, que le Compte-rendu appelle une Grammaire, est recommandé comme *guide*. L'arithmétique est enseignée d'après Zæhringer et les Cahiers de M. Ducotterd, dont on emploie aussi les Cahiers d'écriture. Pour l'*Histoire nationale*, c'est le livre de feu le landamman Ettlin, traduit par feu M. le chancelier Egger. Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'avaient fait de l'histoire une étude particulière et suivie. Ce sont des livres d'amateurs, étrangers à toutes les recherches et découvertes accomplies dans ce domaine. Mais ils ont le mérite capital de ne choquer aucune des idées reçues dans le milieu auquel ils sont destinés.

Les ouvrages de feu Banwart et de Daguet se trouvent dans quelques écoles. « L'enseignement de cette branche dans les écoles manque de vie, dit le Compte-rendu. »

La géographie n'offre pas tout à fait les mêmes dangers que l'histoire et paraît être en progrès. Un accord a été passé avec un géographe de mérite, M. Gerster, pour la publication d'une carte du canton. Concernant l'Histoire sainte, la Direction recommande la carte bien faite de M. de Mandrot. L'Instruction civique n'est plus enseignée depuis 1858 et le livre de M. Bornet a partagé le sort de bien d'autres. Le Compte-rendu nous apprend que M. le professeur Bourqui, aujourd'hui préfet de Morat, est chargé de faire un petit Manuel sur la constitution politique du pays.

Pour la Géographie du canton, on se sert, dit le Compte-rendu, du *petit ouvrage du Père Girard, revu par Suchet, puis complété et augmenté par des hommes compétents*. Le Père Girard n'a publié, à notre connaissance, d'autre ouvrage de géographie que son admirable *Plan de Fribourg* et nous avons été fort étonné d'entendre parler d'une géographie du Père Girard *revue par Suchet*. Qu'on prenne la peine de comparer les deux livres et l'on se convaincra de la justesse de notre observation, et de l'erreur, pour

ne rien dire de plus, qu'il y a à rapprocher deux noms si distants l'un de l'autre et à faire corriger ou revoir le maître par l'écolier.

Pour la Géographie générale on se sert du Manuel de Lausanne, et de la géographie de Cortambert appropriée par M. Ayer aux écoles suisses.

Pour le chant, un abbé (M. Mehling, de Genève) a été chargé de rechercher ce qui pourrait convenir aux écoles du canton. Nous attendons avec impatience le travail de cet ecclésiastique, professeur au séminaire diocésain.

57 cours de perfectionnement ont été donnés par les instituteurs primaires, auxquels on a accordé 1,530 francs de primes. Le Compte-rendu se plaint du peu de zèle d'une partie des instituteurs.

Les *Fonds d'école* ont augmenté de fr. 194,585»17 depuis 1872 et sont, selon le Compte-rendu, de fr. 2,690,936»47. En 1849, sous le régime radical, ils n'étaient que de 362,970 fr. Un état détaillé de ces fonds et de leur développement successif serait du plus vif intérêt.

La *Caisse de l'association* des instituteurs compte un capital de 92,940 fr. Le canton de Fribourg a une association spéciale d'instituteurs qui a eu son assemblée à Bulle, le 15 juillet 1874.

Le Compte-rendu constate la présence de deux seules bibliothèques de district, l'une à Fribourg et l'autre dans le district allemand de la Singine.

Les écoles secondaires sont au nombre de 5, et sont fixées à Morat, Esvayer, Romont, Bulle, Guin. Le Compte-rendu mentionne encore l'école latine de Châtel, l'école moyenne libre de Bulle et l'école secondaire des filles à Fribourg.

De toutes ces écoles, la plus fréquentée est celle de Morat qui compte 95 élèves. La direction rend un hommage mérité à M. Haas dont la retraite, due à de misérables intrigues, est un malheur pour la ville du Lac. Cette localité est la seule qui ait un corps de cadets. L'école secondaire des filles de Fribourg comptait, en 1874, 67 élèves.

L'*école normale d'Hauterive* se composait de 56 aspirants. M. de Mandrot leur a donné un cours sur la cartographie. Une école pratique a été formée d'enfants des fermes environnantes, sous la direction du professeur de pédagogie, M. Gillet sans doute : le compte-rendu ne le nomme pas. Les aspirants de la partie protestante ne fréquentent pas l'école d'Hauterive. On les envoie à Münchenbuchsée. Les aspirants de la partie allemande catholique vont à Rickenbach, dans le canton de Schwytz.

Un cours de répétition pour les instituteurs a eu lieu à Hauterive en même temps que les écoles de recrues. Les sœurs de la Providence ont dirigé un cours d'institutrices. Mais ces dernières ont échoué à l'examen.

Le Collége (classique et supérieur) a été fréquenté par 246 élèves dont 102 étrangers au canton. Il y a un internat au Collége avec 107 élèves.

Le Cours de Droit, auquel sont attachés plusieurs professeurs, a été suivi par 11 élèves réguliers et 9 bénévoles.

Les collections (cabinet de physique, d'histoire naturelle) ont reçu quelque accroissement. La bibliothèque cantonale a dépensé 5,626 francs. Un musée industriel a été créé et est en voie de développement par les soins

de M. le professeur Torche. Les collections archéologiques et artistiques ont reçu une extension qui a engagé la direction à établir un conservateur spécial pour ces dernières dans la personne de M. Grangier, professeur au Collége.

Une salle de gymnastique a été inauguré au bâtiment appelé *Strambin*, ancienne maison épiscopale qui était devenue un chantier. Les comptes du Collége accusent une dépense de 137,668 fr. et une recette de 146,487 francs. La fortune nette de cette fondation est de 1,702,213 francs. Il y a augmentation de 65,747 fr. depuis 1873.

Le Compte-rendu signale comme des progrès l'introduction de certificats de maturité et le rétablissement des thèses académiques devant un auditoire choisi. Pour le premier point cela ne fait aucun doute. Il n'en est pas absolument de même des thèses d'apparat que l'on a abolies dans beaucoup de pays.

Voilà en raccourci l'analyse des matières traitées dans le Compte-rendu de M. Henri Schaller, dont nous connaissons les intentions bienveillantes et progressives.

Lors de notre dernier séjour à Fribourg, on nous a signalé plusieurs améliorations faites par le Directeur actuel et dont le Compte-rendu ne parle pas. Nous citerons l'augmentation du traitement des instituteurs primaires et des professeurs du Collége; de nombreux règlements, dont plusieurs dispositions très-utiles à la section industrielle, entre autres, la création éventuelle d'une 5me classe industrielle et une convention passée avec l'école polytechnique à la suite de laquelle deux jeunes gens ont subi avec succès leur examen d'admission; la création de diplômes d'études diverses, de nombreux achats faits pour enrichir les collections scientifiques. L'enseignement lui-même a été amélioré par l'introduction de meilleures méthodes. Mais tout cela est un peu obscurci malheureusement par l'état encore très-insuffisant de l'instruction primaire et qui s'est révélé à nouveau dans l'examen de recrues que viennent de diriger à Fribourg MM. Stoll, Gebhard et Thüring, envoyés par la Confédération. A. Daguet.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nouvelle géographie universelle, par M. Elisée Reclus, avec 2000 cartes et 600 gravures sur bois. — Paris, Hachette.

Nous avons déjà annoncé cet ouvrage. Nous n'y revenons que pour rendre nos lecteurs attentifs à la publication de plusieurs nouvelles livraisons qui nous transportent en Turquie, où la position admirable de Constantinople occupe notre attention.

« Par la beauté de son aspect, dit M. Reclus, Constantinople est l'une » des premières cités de l'univers; c'est la ville Paradis des Orientaux. » Elle peut se comparer à Naples, à Rio de Janeiro, et nombre de voya- » geurs la proclament la plus belle des trois.... »

Scutari, c'est la Constantinople asiatique... Le nom turc de Stamboul veut dire : *ville par excellence*. La description de Bysance, qui prend plusieurs pages dans l'ouvrage de M. Reclus, est accompagnée d'une charmante vue prise sur la *Corne-d'Or*, par Sorrien, d'après un croquis fait sur place par Laurent.

M. Reclus donne 600,000 habitants à la capitale de la Turquie et, sur ce nombre, compte 200,000 Arméniens en possession d'une grande partie du trafic de cette cité à la fois européenne et asiatique, mais où l'Europe est en voie de progrès par l'immigration des Francs ou Européens, qui a pris une nouvelle intensité depuis la guerre de Crimée. Gallipoli, la Constantinople de l'Hellespont, bâtie à l'extrémité occidentale de la mer de Marmara, est la première ville conquise par les Turcs sur le territoire d'Europe. Ils la possédaient près de cent années avant de s'être emparés de Stamboul.

Les dernières livraisons parues, la 13e et la 14e, nous promènent en Albanie, Bosnie, Bulgarie, dont le célèbre auteur a toujours soin de nous mettre sous les yeux les paysages et les monuments les plus remarquables avec les costumes et les coutumes locales. De plus en plus, le livre de M. Reclus justifie la recommandation faite dans ces pages de placer son livre dans toutes les Bibliothèques publiques, populaires et scolaires.

Dictionnaire de la santé ou Répertoire d'hygiène pratique a l'usage des familles et des écoles, par Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. — Paris, chez Delagrave.

Connu par d'excellents ouvrages d'hygiène dont nous annoncions naguère dans nos colonnes l'un des plus importants, M. Fonssagrives nous donne aujourd'hui tout un dictionnaire par ordre alphabétique de la science qu'il possède si bien. L'ouvrage, publié en 10 fascicules, aura 900 pages. Nous avons les 80 premières sous les yeux et nous sommes étonné de la richesse et de la nouveauté des aperçus, non moins que de la justesse des pensées, pour autant qu'un profane en médecine peut en juger. Le savoir de M. Fonssagrives n'est d'ailleurs un mys-tère pour personne. Mais il a de plus que le savoir, le talent de le rendre aimable et de le populariser sans faire perdre à la science de sa dignité et de sa hauteur.

En parcourant le premier fascicule, nous avons trouvé à l'article *aliments altérés*, une remarque dont la police, à défaut de bouchers peu consciencieux, devrait faire son profit. La voici :

« Sans que la viande soit altérée, par le seul fait de sa nature et de l'âge » de l'animal qui la fournit, elle peut aussi parfois constituer un aliment » dangereux. Les animaux de boucherie trop jeunes et ceux surmenés » avant l'abattage par de longues marches fournissent souvent une viande » presque toxique. »

Or, quelles sont les classes de la population qui se trouvent exposées à

être empoisonnées par cette viande d'animaux trop jeunes ou surmenés? C'est justement la plus pauvre et qui a le plus besoin de sa santé.

Le même article nous apprend que le fumage des viandes peut les rendre malsaines.

Toutes les falsifications et sophistications alimentaires sont signalées par l'honorable auteur, qui montre la nécessité d'appliquer rigoureusement l'art. 423 du Code pénal français.

Un article curieux est celui qui traite de l'*abstinence du carême*, de son origine, etc. Nous regrettons de ne pas y trouver la même liberté de parole que dans l'article intitulé : *Agenouillement*, et qui se termine par ces paroles si sensées : « l'agenouillement dans les écoles est une punition de » médiocre efficacité et dont les enfants éludent les rigueurs en prenant » des attitudes incorrectes qui ne sont pas toujours sans inconvénient. »

A cette occasion, nous croyons pouvoir affirmer le fait que l'agenouillement aura bientôt disparu en Suisse comme punition scolaire, du moins dans les écoles publiques laïques placées *sous le contrôle de l'Etat*. Si nous étions dans l'erreur, nous prions nos lecteurs de nous renseigner sur ce point de discipline.

Programme des cours de l'école moyenne libre de Bulle. 14 pages. — Fribourg, imprimerie E. Bielmann.

Nos prévisions en ce qui concerne cette école se sont vérifiées. Grâce à la persévérance des citoyens et au dévouement des maîtres, l'établissement a gagné en nombre et compte 15 élèves dans la classe inférieure, et 9 dans la classe supérieure. Mais, comme on le dit très-bien dans l'avis préliminaire, et contrairement à ces esprits superficiels qui croient que la valeur d'une école se mesure à la quantité de ceux qui la fréquentent, l'on comprend parfaitement à Bulle que le vrai mérite d'une institution de ce genre se montre surtout par la solidité des connaissances qu'elle procure. « Il faut, dit l'avis, » qu'en sortant de l'école moyenne libre, les jeunes gens soient suffisam- » ment préparés pour la vie pratique... » Dieu, la Patrie, la Vie, telle est » la devise de l'école. »

Cours pratique de comptabilité pour les écoles primaires, par F. Gaillard-Pousaz, instituteur. 80 pages. — Lausanne, 1875.

Au temps où nous vivons on enseigne beaucoup de choses aux enfants, sans toujours distinguer assez ce qu'il faut nécessairement connaître, de ce qui n'est que facultatif ou de simple agrément. Au nombre des connaissances indispensables, nous devons placer la comptabilité pratique, les principes de cette science immédiatement appropriés aux besoins de chacun selon sa position. On a peine à persuader à nos populations que le plus simple particulier, comme le grand négociant, doive tenir des comptes : — « On fait les dépenses nécessaires, et après cela l'argent livré ne revient plus, qu'on le note ou qu'on ne le note pas. » C'est une grave erreur ; la notation des dépenses faites est la meilleure leçon d'économie et d'admi-

nistration que chacun puisse prendre, et combien de personnes qui vivent au jour le jour, dépensant annuellement tout le produit de leur travail, auraient fait de petites économies, si elles avaient tenu compte de leurs dépenses!

Le cours de comptabilité de M. Gaillard est bien l'un de ces cours pratiques qui conviennent à nos écoles, qui montrent à l'enfant non-seulement comment le négociant tient ses livres, mais plutôt comment un simple particulier doit noter ses recettes et ses dépenses. Ce sont d'abord des notions générales sur le *Doit* et l'*Avoir*, l'*Inventaire*, le *Bilan*, le *Journal*, le *Grand-Livre*, le *Livre de Caisse*, etc.; puis des exemples de comptabilité particulière, d'un *agriculteur*, d'un *vigneron*, d'un *boulanger*, d'un *charpentier*, d'un *fermier*, d'un *boucher*, etc., vient ensuite le *Livre de ménage*, puis diverses questions de comptes; compte d'un *tuteur*, compte d'une *succession*; compte d'un *entrepreneur*.

Dans tout ce travail, l'auteur a eu garde d'oublier qu'il s'adresse aux enfants, il a su rester simple, et chaque leçon est suivie d'exercices récapitulatifs propres à la graver dans la mémoire de l'élève.

Le cours de comptabilité de M. Gaillard est du reste autorisé pour les écoles par le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud; c'est une recommandation qui dit plus que tout ce que nous pourrions ajouter.

F. Maillard.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Confédération suisse. — Notre pays vient de perdre un de ses pédagogues les plus capables et les plus considérés, dans la personne de M. David Fries, directeur de l'école normale de Kussnacht dans le canton de Zurich et membre du Comité central de la Société des instituteurs suisses. C'est dans la nuit du 4 au 5 août que s'est éteinte tout à coup la noble intelligence de M. Fries, à la suite, il est vrai, d'une longue et cruelle maladie. Il a été inhumé le 8 août au milieu d'un grand concours. La Société suisse était représentée par une partie des membres du Comité central. M. le pasteur Bourkard a retracé la carrière honorable et bien remplie du défunt, et les élèves de l'école normale ont fait entendre sur la tombe de leur vénéré directeur les beaux vers de Klopstock :

Auferstehen, ja auferstehen
Wirds du, mein Staub
Nach kurzer Ruh.
Unsterblich leben
Wird, der dich schuf
Dir geben (1).

La *Schweizerische Lehrer Zeitung* promet une nécrologie détaillée de cet

(1) Oh! oui, ma cendre, tu ressusciteras, on te verra reprendre vie après un repos momentané. Celui qui t'a créé, te donnera une vie immortelle.

homme d'école à la fois éminent par les qualités morales et les dons du savoir et de l'intelligence, une de nos sommités pédagogiques enfin.

PARTIE PRATIQUE.

(*Suite et fin.*)

Voici maintenant l'appendice, qui est comme une seconde fable et d'où le poète tire la seconde moralité que nous avions énoncée au commencement de ce travail.

Un rat en est le premier acteur :

« Un rat, sans plus, s'abstient d'aller flairer autour : »

Or, ce rat s'est non-seulement abstenu de suivre les souris imprudentes dans la huche perfide, mais encore d'aller *flairer autour* de l'appât. D'où peuvent lui venir, à lui seul, cette prudence et cette méfiance souveraines, tandis que toutes les souris se laissent prendre au piége? Le poète le dit en deux vers, où il trace en trois coups de plume les principaux traits de ce nouvel acteur :

« C'était un vieux routier, il savait plus d'un tour :
Même il avait perdu sa queue à la bataille. »

Un vieux routier, d'une expérience consommée en toutes choses, connaissant *plus d'un tour,* et qui saura se méfier prudemment et échapper aux embûches de ses ennemis. De plus, brave autant que rusé, il saura dans l'occasion exercer son courage; car il porte encore les traces ineffaçables de sa vaillance : *la queue perdue à la bataille!* Quelle preuve plus convaincante de bravoure, que de laisser pour gage sa queue sur le champ de bataille? — Toutefois, il nous sera accordé une supposition tant soit peu fondée au sujet de cette mutilation : en effet, comme les soldats braves tombent frappés par devant et les lâches par derrière, qui sait après tout si notre rat n'a pas lâché sa queue dans la fuite, sacrifiant volontiers cette partie de son être pour sauver le tout? Dans tous les cas, ce détail ainsi présenté réussit à rendre le personnage intéressant, tout en fournissant à l'homme une leçon de sage prévoyance. Voilà l'art du poète, voilà son but.

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,
S'écria-t-il de loin au général des chats. »

Ce bloc enfariné, à l'apparence innocente, est néanmoins suspect. Gare donc et attention! — Le second hémistiche de ce premier vers exprime une idée à double sens, qui signifie, soit le peu de valeur du chat, soit aussi le danger que peut receler ce *bloc,* nouveau cheval de Troie pour les souris. — *S'écria-t-il de loin...* Voyez-le ce brave; admirez sa prudence;

il se tient *éloigné,* et *de loin*, seulement, il jette à la face du *général des chats* son soupçon qui est en même temps un défi :

« Je soupçonne dessous encor quelque machine ! »

Encore quelque machine... Par conséquent notre guerrier a déjà eu l'occasion d'être témoin des machinations de son ennemi, entre autres, tout récemment, lors de la *déconfiture* des souris prises au piége, puis sans nul doute dans la sérieuse affaire qui lui a coûté la queue!... Ah ! ces tours-là ne s'oublient jamais!...

Mais le grand âge, s'il a pour apanage l'expérience et la prudence, ne laisse pas, — comme du reste chaque phase de la vie humaine, — d'avoir ses défauts particuliers. Quant à la vieillesse, elle aime volontiers les longs discours, les phrases sentencieuses, etc. Ce travers n'échappe pas non plus à l'œil observateur du fabuliste, qui place quatre vers dans la bouche du vieux rat. Il faut admettre toutefois que ces longs raisonnements reproduisent plus au vif l'habitude de la réflexion que procure l'expérience et qui fait agir avec lenteur et circonspection. Donc, même les travers se transforment en bonnes qualités sous la plume de La Fontaine.

« Rien ne te sert d'être farine ; »

ou, en d'autres termes, n'est dupe une seconde fois que le sot étourdi à qui ne profitent ni l'exemple d'autrui, ni l'expérience personnelle. Aussi, n'allons dans aucun cas nous confier aux seules apparences, et nous serons sains et saufs; leçon donnée par le vers suivant qui forme le second dénouement de la fable :

« Car quand tu serais sac, je n'approcherais pas. »

Après ce dénouement, rien de plus naturel que la moralité, qui est parfaitement juste et vraie :

C'était bien dit à lui ; j'approuve sa prudence :
Il était expérimenté
Et savait que la méfiance
Est mère de la sûreté.

A. Perriard, inst.

DICTÉE.

(Voir Vocab. Pautex, chap. « *Guerre.* »)

Qui de vous, mes amis, n'a aimé voir nos *soldats,* quand, revêtus d'élégants *uniformes,* ils marchent, par *escouades* ou par *bataillons,* au son des tambours et des fanfares? Sans doute, vos jeunes cœurs ont battu bien fort lorsque vous les avez vus passer dans nos rues ou *manœuvrer* sur la plaine, et que, tour à tour, ont défilé devant vos yeux les *sapeurs* et les *fantassins,* la hache ou le *fusil* sur l'épaule ; les *artilleurs* avec leurs *canons* et tout l'*attirail* qui, d'ordinaire, accompagne ces lourdes machines ; puis les *cava-*

liers à l'air *martial*, qu'à un *commandement* de leur *capitaine* ou de leur *colonel* vous avez vus, *sabre* dégaîné, s'élancer au galop. Qu'en ce moment un rayon de soleil ait fait étinceler les *baïonnettes* et les *casques*, oh ! alors, votre joie a été grande et vous vous êtes écriés : Que n'ai-je mes vingt ans pour avoir aussi sur la tête ce *shako* au *pompon* magnifique, pour manier cette brillante *épée* et commander : En avant !

Enfants, n'enviez pas trop le sort du soldat.

Certes, lorsqu'un *ennemi* menace de faire *irruption* dans le pays, l'honneur, le devoir exige que tout citoyen s'arme pour la *défense* de ses foyers, que les *arsenaux* soient au plus tôt remplis de *munitions*, que des *redoutes* soient élevées, que chacun, en un mot, se tienne prêt à résister à l'*invasion* et à sacrifier sa vie plutôt que d'abandonner son *drapeau !* Arrière les *pusillanimes !* Honte au *lâche réfractaire* que sa patrie appelle et qui fuit ! Mais la *sentinelle* que les *balles* auront couchée au pied d'un *rempart* ou atteinte aux *avant-postes*, les *braves* que le *glaive* ou un éclat d'obus aura blessés ou mutilés, auront bien mérité de cette patrie qui les avait appelés et qu'ils ont vaillamment secourue.

Nos aïeux, que n'effrayaient pas plus les *lances* autrichiennes que les *boulets* bourguignons, quelque redoutables qu'ils fussent cependant, surent, à Sempach et à Morat, mettre la *victoire* de leur côté, et, à l'aide de leurs *piques* et de leurs *hallebardes*, réduire à néant la savante *tactique* des Léopold et des Charles-le-Téméraire. Honneur à nos *héros* qui, après avoir conquis nos libertés, les ont défendues et sauvées par leur *courage* et leur *bravoure !*

La *guerre* pour une telle cause est sainte ; mais celle que, sous un vain prétexte de *gloire* ou de *conquêtes*, se livrent parfois les peuples, est un mal à cause des funestes conséquences qu'elle a pour l'humanité. Voyez ce *camp ;* les feux du *bivouac* sont à peine éteints que déjà les *clairons* sonnent, les *tambours* battent, les *faisceaux* sont rompus, les *phalanges* se forment ; il s'y trouve bien des jeunes gens que la *conscription* a arrachés du sein de leurs familles et que celles-ci ne reverront peut-être jamais. Tous sont là, n'attendant qu'un signal du *général* en *chef* pour commencer l'*attaque*. Soudain, la *fusillade* retentit, les *escadrons* chargent avec impétuosité ; sur tous les points la *mêlée* s'engage, et la *mitraille* fait dans les *régiments* de larges *brèches ;* on n'entend que le *cliquetis* des *armes* et les cris de douleur des blessés et des mourants. La *bataille* n'a duré que quelques heures, et ces quelques heures ont suffi pour mettre hors de *combat* et coucher sur ce champ de *carnage*, des milliers d'hommes qu'y avait amenés l'ambition ou le caprice d'un potentat.

J. Pelletier.

Le Rédacteur en chef : A. Daguet.

Fribourg. — Imprimerie Edouard Bielmann.